



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/168

Approbation de la convention du dispositif "le Patrimoine et moi" 2020-2023 entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Education nationale

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/168 - APPROBATION DE LA CONVENTION DU DISPOSITIF "LE PATRIMOINE ET MOI" 2020-2023 ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSÉES GADAGNE ET L'EDUCATION NATIONALE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le dispositif « Patrimoine et moi » est un projet éducatif autour duquel l'Education nationale et les musées Gadagne ont établi un partenariat depuis 2005 pour initier et valoriser des projets d'éducation au patrimoine en direction des scolaires.

L'accompagnement du dispositif est mené conjointement par le chargé de projet médiation des territoires des musées Gadagne et les conseillers pédagogiques en arts visuels de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône.

L'enjeu est de sensibiliser les enfants lyonnais, élèves de cycle 3, au patrimoine urbain de proximité en suivant les objectifs suivants :

- aider les enfants à comprendre leur environnement proche, à s'approprier leur ville et son patrimoine à travers la notion d'habiter, essentielle au cycle 3 ;
- contribuer au parcours citoyen de l'élève en l'aidant à devenir un citoyen responsable à partir de l'étude du patrimoine de proximité ;
- permettre à l'élève de vivre un temps fort de son parcours artistique et culturel en éduquant son regard, en rencontrant des acteurs et spécialistes reconnus des arts, de la culture et du patrimoine, en s'interrogeant sur le sens et le devenir de ce patrimoine qui est le sien ;
- permettre la construction de compétences à partir du patrimoine de la ville de Lyon, dans les différents domaines disciplinaires (Français, Histoire et géographie, Enseignements artistiques et histoire des arts, Enseignement moral et civique et Sciences et technologie) ;

Le dispositif s'adresse aux élèves de cycle 3 sur le temps scolaire et est proposé à 10 classes maximum.

Les élèves bénéficient de deux temps de travail consacrés à la question du patrimoine :

- un premier temps général de sensibilisation à la notion de patrimoine en début d'année scolaire.

A l'issue de ce premier temps, les enseignants choisissent une des trois grandes thématiques qu'ils souhaitent voir développer pour la seconde période de travail avec les élèves:

Thème 1 : A la rencontre des bâtiments de ma ville / Patrimoine architectural.

Thème 2 : A la rencontre des habitants de ma ville / Patrimoine immatériel.

Thème 3 : A la rencontre des espaces naturels de ma ville / Patrimoine naturel.

- un second temps est consacré à l'exploration de la thématique retenue à travers un cycle comprenant 4 interventions.

A l'issue de la synthèse, une forme de restitution est choisie de manière à garder des traces du travail effectué par les élèves.

Ce principe de restitution est essentiel pour la valorisation des élèves mais aussi de ce dispositif patrimonial, qui est ainsi identifié par les écoles participantes ou potentiellement candidates, les partenaires intervenants, les habitants du territoire et les autorités de tutelles. En outre, le travail réalisé par les élèves sera valorisé par le biais d'outils de communication qui seront adaptés en fonction des besoins. Le site internet des musées Gadagne et / ou des réseaux sociaux permettront de communiquer auprès des parents, des partenaires et du grand public.

Une enveloppe budgétaire est attribuée au dispositif par la Ville de Lyon via la Direction de l'Education et gérée par les musées Gadagne pour l'ensemble des classes retenues.

Pour les musées Gadagne, il est essentiel de poursuivre ce projet, en particulier en cette période de crise sanitaire, pour maintenir voire rétablir le lien entre les enfants et la culture, à travers la question du patrimoine.

Une convention de partenariat entre la ville de Lyon et le ministère de l'éducation nationale pour ce dispositif « le Patrimoine et moi » 2020/2023 est jointe à la présente délibération.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat entre la Ville de Lyon et le ministère de l'éducation nationale pour le dispositif « le Patrimoine et moi » pour la période 2020-2023, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT